



POINT SUR LES CRS & L'IJAT À COMPTER DE JANVIER 2018

- L'IJAT restera non fiscalisée...
- L'IJAT sera portée de 39 à **40€ net**.
- Les **régies** et les **délais de paiement** sont maintenus jusqu'au **31 décembre 2019**
- Le texte de base sur l'IJAT n'est pas modifié. **12h / 12 CRS en déplacement.**
- Les **heures supplémentaires** seront mensualisées.
- Une **négociation spécifique CRS** sur les questions immobilières, l'équipement, le parc roulant et l'emploi sera mise en place **début 2018.**

Les prélèvements sociaux qui nous ont été imposés seront intégralement compensés
(les documents sur cette injonction faite au Ministre de l'Intérieur vous ont été transmis).

C'est le combat de l'UNSA Police et de l'Intersyndicale qui a permis d'arriver à cette situation...

L'UNSA POLICE continuera à suivre très attentivement la mise en place de ces mesures dans l'intérêt des CRS.

Le Bureau National
UNSA POLICE